SLO

ID: 071-217101336-20220704-LCDELIB202223B-DE

Département de Saône-et-Loire COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022/23 Séance du 4 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre du mois de juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 28 juin 2022	
Nombre de Membres en exercice :	18
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	17
Votes Pour :	17
Votes Contre :	0
Abstention:	0

Présents: M. LE CLOIREC Alain, Mme LABONNE NOLLET Laurie, M. BERDAGUE Patrick, Mme MORIN DESMURS Michèle, MM. DESCHARNE Samuel, BUSSEUIL Georges, Mmes MATHUS Véronique, CLEMENT Nathalie, M. DELANGLE Sylvain, M, BENCADI Karim, Mme MARTINOT Noémie, M. LAROCHE Daniel, Mme DELANGLE Sylvie.

Procurations: Mme BOUCLIER Florence à Mme MORIN-DESMURS Michèle, M. CLEMENT Pascal à M. LAVENIR Christian, M. Pierre PLATHEY à Mme CLEMENT Nathalie.

Absente: Mme MUNCH Armelle

Le secrétariat a été assuré par : Madame Nathalie CLEMENT

Objet : Budget annexe camping : décision modificative n°1

Monsieur le Maire propose le réajustement budgétaire sur le budget annexe camping, ci-dessous.

Dépenses		Recettes		
Section d'investissement				
OP 100 – 2313 : Habitats de loisirs	+ 26 907,25 €	OP 100 - 1328	+ 23 336,70 €	
OP 200 – 2313 : Bâtiments	- 3 570.55 €			
Total	+ 23 336,70 €	Total	+ 23 336,70 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le virement de crédits tel que présenté.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Le Majre

Christian LAVENIR